

ABONNEMENT

Saumur :
Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continué jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 17 NOVEMBRE

COMPLICES!

La politique radicale a sans nul doute achevé le gâchis et le désarroi dont le gouvernement républicain a enlisé le pays. Mais « dix années de mauvaise politique » suivant l'aveu de M. Waldeck-Rousseau ont préparé ce lamentable dénouement.

Le *Journal des Débats* s'empare aussitôt de cet aveu et dresse immédiatement contre les opportunistes maîtres du pouvoir de 1878 à 1888, un réquisitoire accablant.

Nous n'en contestons point la valeur, la solidité des arguments.

Mais il faut entendre la défense des accusés.

Ces fautes commises depuis dix ans, déclare la *Republique française*, avocat de la cause opportuniste, ces fautes commises depuis la défaite du 16 mai, ces fautes qu'on nous reproche, le centre gauche les a commises avant nous, toutes sans exception.

L'épuration du personnel? Qui a plus épuré préfetures, parquets, recettes, que MM. de Marcère, Dufaure aidé de Savary, son sous-secrétaire d'Etat à la Justice III et Léon Say?

La persécution religieuse? Le cabinet Waddington, Léon Say, Jules Ferry a présenté l'article 7 au parlement. Son rapporteur et son défenseur au Sénat? M. Barthélemy Saint-Hilaire, le même qui acceptait le portefeuille des affaires étrangères dans le cabinet du 20 septembre 1880 dont le premier acte était de faire exécuter les fameux décrets contre les congrégations religieuses, besogne qui répugnait à M. de Freycinet lui-même, lequel préféra rendre son portefeuille!

Les grands travaux publics? La politique financière du « délire »? M. Léon Say faisait partie du fameux triumvirat qui, dans la « nuit mémorable », conçut ces vastes projets dont le commencement d'exécution a ruiné l'Etat, épuisé les ressources vives du pays!

La politique d'aventures coloniales? M. Barthélemy Saint-Hilaire fut le collaborateur principal de MM. Favre et Ferry pour l'expédition de Tunisie. La création de l'empire indo-chinois a été prônée par l'organe du centre-gauche.

Le scrutin de liste? M. Bardoux l'a proposé; MM. Ribot, Léon Say l'ont voté.

La première révision constitutionnelle? M. Léon Say en fut l'inspirateur. On n'a pas oublié le retentissant discours prononcé à l'hôtel Continental par le président du Sénat.

Tels sont les arguments du plaidoyer opportuniste. Si la politique de dix ans écoulés n'a engendré que des fautes, ces fautes vous en portez comme nous la responsabilité, car vous avez été nos complices.

Mais les opportunistes admettent quelques erreurs, et ce que les modérés appellent « fautes » c'est une œuvre républicaine qui leur fait le plus grand honneur devant la démocratie. Ils s'en glorifient.

« Vous avez le droit de déclarer que cette politique, que vous avez faite avec nous, vous la trouvez aujourd'hui digne d'être vouée à toutes les sévérités de l'histoire. Tous les repentirs sont autorisés, la route de Canowa n'est fermée à personne. Mais vous n'avez pas le droit de vous en laver les mains. Ce droit appartient à M. Jules Simon, à lui seul. »

Le plaidoyer opportuniste est d'une argumentation serrée, basée sur des faits indéniables. La condamnation, que le pays prononcera sur la politique républicaine de 1878 à 1888, frappera avec autant de justice les modérés et les opportunistes, les opportunistes et les radicaux, tous complices de l'œuvre néfaste de la République.

Qu'éffrayés des conséquences de leurs faiblesses, de leur connivence, les modérés se dégagent dans l'avenir, qu'ils viennent grossir, sous l'inspiration d'un patriotisme éclairé, les rangs des conservateurs, rangs qu'ils n'auraient dû jamais désertier, où tout devait les y retenir; mais, hélas! il faut, en toute équité, le reconnaître: ils ne peuvent à bon escient décliner la responsabilité du passé! Quelle lourde et triste complicité!

EDMOND ROBERT.

AFFAIRE NUMA GILLY-ANDRIEUX

C'est aujourd'hui que s'ouvrent, devant la cour d'assises de Nîmes, les débats du procès en diffamation intenté par M. Andrieux à son collègue de la Chambre des députés, M. Gilly.

Les membres de la commission du budget cités en qualité de témoins dans l'affaire, c'est-à-dire MM. Rouvier, Raynal, Sarrien, Baihaut, Gémot, Henry Maret, Sigismond Lacroix, Salis, Compayré, Blatin, Steenackers, Yves Guyot et Gerville-Réache, se sont réunis au Palais-Bourbon pour examiner la suite à donner à l'assignation qu'ils ont reçue.

Tout d'abord, il a été arrêté que si l'un des membres décidait de se rendre à Nîmes, cette décision engagerait la résolution de tous ses collègues.

MM. Salis, Sarrien, Raynal et Compayré ont spontanément déclaré qu'ils étaient décidés à se rendre à la citation et à fournir au jury toutes les explications qu'il serait en leur pouvoir de lui donner.

Il fut donc, en conséquence, arrêté que les neuf autres membres de la commission cités imiteraient l'exemple de leurs collègues.

On raconte que M. Floquet, notamment, était d'avis qu'aucun des membres de la commission du budget, cités comme témoins, ne se rendit à Nîmes et que M. de Freycinet est bien décidé pour sa part à s'abstenir.

D'autre part, disent les *Tablettes*, il paraît que le ministre de la justice a promis que le président de la Cour et le procureur général s'opposeraient à l'introduction de toute question étrangère au débat.

En sorte que les députés, autres que M. Andrieux, ne pourront donc pas répondre aux questions qui leur seront posées et, se trouvant en face d'accusations non fondées, seront dans l'impossibilité de les réfuter, puisque la parole ne leur sera pas accordée.

On comprend ce que cela veut dire. Disons que le gouvernement — bien qu'il

n'ait nullement à intervenir dans l'affaire — a fait connaître son avis. Il estime qu'il serait préférable que les députés cités ne se rendissent pas à Nîmes. M. Floquet a été très net à cet égard. Enfin, M. de Freycinet, ministre de la guerre, cité comme témoin, est décidé à ne pas répondre à la citation.

Ajoutons enfin que, d'après la loi, le témoin qui ne se rend pas à la citation encourt l'amende et la prison.

Nous laissons à nos lecteurs le soin de lier de ces diverses attitudes du gouvernement les conclusions qui leur paraîtront les plus naturelles.

Quelques députés cités par M. Gilly sont arrivés à Nîmes hier matin; ce sont MM. Raynal, Rouvier, Sarrien, Baihaut, Compayré et Steenackers. M. Henri Rochefort qui avait pris le train de luxe les avait précédés à Avignon. Il est alors monté dans le même train qu'eux. A la gare se trouvaient réunis une cinquantaine de curieux au premier rang desquels on remarquait M. Peyre, ancien député légitimiste. Aucun cri n'a été proféré.

Monsieur le Comte de Paris vient d'adresser à M. de Bonald une somme de 4,000 fr. pour les victimes de la catastrophe de Cransac, en l'accompagnant de la lettre suivante:

Sheen-House, East Sheen, Surrey.
8 novembre 1888.

Mon cher monsieur de Bonald, J'ai lu avec une vive émotion les détails de la catastrophe de Cransac. Les devoirs multiples de charité qui m'incombent ne me permettent pas de contribuer aussi largement que je voudrais le faire au soulagement des familles des victimes, mais je tiens à ne pas y rester étranger, et je vous envoie à cet effet ma contribution à la souscription ouverte en leur faveur à Rodez.

Je saisis cette occasion pour vous prier de me croire

Votre bien affectionné,
PHILIPPE, COMTE DE PARIS.

13 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA FILLE DU MENDIANT

Par Emile BOSQUET

— Bien! bien! dit-il, je voulais faire appeler votre père, Charles Drion, mais il n'est pas encore temps, il refuserait! Il faut que je sois moribond! Mais vous, vous êtes venu tout seul, c'est une voix secrète de votre cœur qui vous a parlé pour moi. L'homme qui n'a commis aucune faute grave, qui n'a que des intentions pures et droites, entend ces voix mystérieuses; le coupable qui se repent les entend aussi. Mais elles sont muettes pour celui qui vit dans le crime ou qui n'est préoccupé que de ses intérêts matériels. Oui, vous êtes venu parce que vous avez un devoir à remplir ici; promettez-moi que vous servirez de protecteur à ma fille quand je ne serai plus là?

— Je lui ai déjà promis tout mon dévouement, répondit Robert, qui ne savait plus ce qu'il devait croire et qui se demandait si Blanche avait pris son père pour confident.

— Elle ne m'en a rien dit; elle a été discrète, c'est un tort! Mais je me doutais bien que vous ne pourriez plus passer auprès d'elle

avec indifférence. Je demanderai aussi à votre père sa protection pour elle. Il la lui accorderait même sans prière; mais il aura des préventions. Il croira n'être que sage, n'être qu'un juste, il sera rigide, cruel peut-être. Mais vous, n'est-ce pas? vous la protégerez avec douceur et tendresse, comme un frère, et plus que cela, avec l'autorité vigilante que je vous légue. Je n'ai pas peur que vous en abusiez, elle vous touchera de trop près et vous en aurez pitié; elle sera si malheureuse!

— Il ne tiendra pas à moi que son sort ne soit plus heureux que vous ne l'espérez.

— Je vous remercie. Allez, mon enfant, et jusqu'au moment décisif, ne revenez plus; ménagez la réputation de ma fille.

Blanche reconduisit le jeune homme.

— Avez-vous la moindre idée de ce qu'il veut dire? demanda Robert, effaré par cet entretien. Croyez-vous qu'il n'y ait pas dans son esprit quelques divagations causées par la maladie?

— Non, ses idées me paraissent parfaitement claires et saines. Mais il y a, sans doute, dans sa vie un secret que j'ignore et qui m'enveloppe comme lui. C'est la première fois qu'il donne à entendre que vous et votre père puissiez y être mêlés en quelque chose. Jusqu'ici, il n'avait jamais prononcé votre nom. Bien loin de penser qu'il s'occupât de vous, j'aurais presque affirmé qu'il ignorait votre existence.

— Est-ce un lien de famille qui nous attache l'un à l'autre?

Blanche n'avait rien à répondre; elle réfléchissait.

— Ne vous semble-t-il pas qu'il nous ait fiancés? demanda encore Robert.

La jeune fille, très émue, tensit avec persistance ses yeux baissés attachés à la terre.

Robert la prit dans ses bras et l'embrassa tendrement sur le front à plusieurs reprises.

— Mon beau mystère! disait-il, adieu, non! au revoir! à bientôt!... à toujours!...

Blanche restait muette; mais Robert n'en demandait pas davantage. Les amoureux savent ce que dit le silence.

XI

Quelques jours après cette entrevue, Blanche arriva vers le soir à la maison de l'herbager. Elle demanda à parler en particulier à M. et Mme Drion. Il eût été impossible d'imaginer une impression plus vive que celle qui se lit sur ses traits bouleversés, sur son front et ses joues marbrés de rouge avec un fond de pâleur bleue; tandis que le gonflement de ses yeux, irrités par les larmes, altérait sa beauté et achevait d'ôter à sa physionomie son caractère habituel de pureté et de placidité.

— Venez, mon enfant, dit Mme Drion, qui avait entendu sa demande.

Et elle l'entraîna dans une petite pièce étroite qui servait à M. Drion de cabinet d'affaires et où il vint les rejoindre.

— Monsieur, madame, implora la pauvre Blanche, mon père se meurt; la paralysie gagne le cœur et le cerveau; mais il veut vous voir avant de mourir. Ce n'est pas un appel à votre charité, à vos secours, qu'il vous adresse par ma voix; ce n'est pas même pour vous offrir des remerciements qu'il doit à vos bontés pour lui et pour moi.

— Sa demande a un but beaucoup plus grave, m'a-t-il dit, il a un aveu, comme une confession à vous faire, et il ne pourra mourir en paix que quand il en aura souligné sa conscience auprès de vous, monsieur Drion. Il a ajouté que je devais vous affirmer aussi que vous aviez un intérêt de famille et de fortune très-important à connaître son secret.

M. Drion ne répondit pas, ses sourcils se froncèrent, son visage s'empourpra; il fit un mouvement brusque sur sa chaise en frappant du poing sur la table. Il était évident qu'il était étouffé par un mécontentement tout prêt à éclater en une colère violente. Il ne regarda pas Blanche et s'adressant à sa femme :

— Quoique je n'aie rencontré ce misérable que deux fois, tu vas voir, dit-il, que la ressemblance que j'ai remarqué ne m'a pas trompée.

(A suivre.)

INFORMATIONS

LES INCIDENTS D'AVANT-HIER

Les divers envois de témoins qui ont eu lieu à la suite des incidents de la séance de jeudi à la Chambre n'auront sans doute pas de suite.

L'affaire Sarrien de Cassagnac a été réglée la nuit après lecture du compte rendu officiel de la séance. Relativement à l'incident Calès de Cassagnac, le procès-verbal rédigé hier matin constate que les paroles prononcées par M. Calès sont le résultat d'un malentendu, et qu'il n'y a par suite pas lieu à rencontre. L'affaire Gerville-Réache serait également en voie d'arrangement.

Les diverses affaires entre M. de Cassagnac et plusieurs députés ont été définitivement réglées hier matin, comme l'avait déjà été, jeudi, à l'issue de la séance, l'affaire Cassagnac-Rouvier.

L'ALLEMAGNE ET L'ITALIE

Le *Tagblatt* de Berlin nous apporte encore d'intéressantes nouvelles. Voici le télégramme qu'il s'adresse de Rome :

« J'apprends, dans les cercles militaires, que, depuis quelques jours, des relations directes sont établies entre le grand état-major de Berlin et celui de Rome. Antérieurement, les communications entre ces deux corps s'échangeaient difficilement et lentement par l'intermédiaire des ambassades des deux pays. Depuis le séjour fait par l'empereur Guillaume II à Rome, des courriers spéciaux portent directement les communications du comte de Walderssee au général Cosenz.

« L'état-major italien vient d'envoyer à Berlin, pour le faire examiner, un plan de réorganisation de la mobilisation de l'armée italienne, que les autorités allemandes jugent insuffisante, pour diverses raisons, et surtout parce que les chemins italiens sont à voie inique. Les relations entre les deux états-majors sont devenues encore plus intimes depuis qu'un officier supérieur allemand est arrivé ici *incognito* pour conférer avec le général Cosenz.

D'après la *Post*, c'est l'empereur lui-même qui a pris le général comte Walderssee, chef du grand état-major, d'envoyer à Rome un de ses officiers généraux les plus expérimentés.

Ce général a pour mission d'établir des relations intimes entre l'état-major italien et le grand état-major allemand, et de concerter certaines mesures en vue d'une mobilisation éventuelle des armées des deux pays.

Cela n'empêchera pas les républicains de la Chambre, depuis les amis de M. Boulanger jusqu'à M. Madier de Montjau, en passant par MM. Vergoin et Clémenceau, de voter en faveur des amendements ineptes de M. Ferroul.

L'excellent gouvernement qui siège au Quirinal est si dévoué à la France qu'on doit bien faire quelque chose pour lui.

LES FACTEURS DES POSTES

L'union des droites s'est réunie avant-hier. M. Le Gavrian lui a soumis une proposition de loi tendant à améliorer la situation des facteurs sans grever le budget et en demandant les fonds nécessaires à un remaniement de la taxe des lettres chargées et recommandées. Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Cassagnac, de la Batie et Dujardin-Verkeinder, discussion portant également sur les améliorations dont est susceptible le service des postes, le projet de M. Le Gavrian est adopté.

Mais, le gouvernement et la majorité républicaine ne sont point pressés d'améliorer le traitement des facteurs urbains et ruraux, alors même qu'il n'en coûterait pas un centime au budget; tout au contraire, la proposition de M. Le Gavrian tendant à diminuer la taxe des lettres chargées et à augmenter légèrement celle des lettres recommandées, procurerait en plus au Trésor quelques millions et restreindrait la fraude. M. Peytral a combattu cette réforme, sans fournir à l'appui aucune raison et 314 républicains contre 170 conservateurs ont repoussé l'urgence.

Les Mines d'or du Transvaal

ET LEURS PLUS-VALUES

A propos de l'Union des Mines d'or dont nous avons déjà parlé et dont la souscription est ouverte, nous extrayons du *Journal des Mines* l'article suivant, qui démontre l'importance des affaires d'or dans le Sud-Afrique :

« Sur 38 Compagnies cotées à Londres, il n'y en a que six dont les titres soient au-dessous du pair, une est au pair, les 31 autres sont au-dessus du pair, et la plupart très au-dessus du pair; puisque les titres de 27 de ces Compagnies gagnent 50 pour cent et plus, la dernière du tableau a une plus-value de 2,400 pour cent!

« Cette liste, pour ce seul coin du monde, est la preuve que les bonnes mines d'or ne sont pas si rares qu'on se plaît à le dire en France, et encore sont-elles fort loin d'avoir atteint tout leur développement, comme le démontrent les chiffres officiels du gouvernement transvaalien.

« En effet, pour l'année 1887, ces chiffres donnent une exportation d'or de 6 millions 250,000 francs; et pour les premiers six mois de 1888 seulement, une exportation de 42,500,000 francs, c'est-à-dire qu'avec la même progression, l'année 1888 produirait quatre fois plus que la précédente, et ce n'est que le commencement du développement de la récolte de ce métal.

« On calcule que la mine de Sheba produiro à elle seule un million par mois, dès que ses machines et ses travaux seront complets.

« L'action originaire de Sheba de une livre sterling a été divisée en 33 nouvelles actions, lesquelles sont aujourd'hui cotées avec encore 50 pour cent de prime, comme on le voit au tableau ci-après, de telle sorte que les premières actions de 25 francs re-

présentent aujourd'hui 1,237 fr. 50, c'est-à-dire que le premier capital s'est **cinquantuplé**; il sera probablement centuplé avant longtemps.

« Bref, la conclusion à tirer de ce tableau, c'est que les placements en actions de mines d'or sont au moins aussi sûrs que la plupart de ceux qu'on offre au public, et qu'ils ont beaucoup plus de chances de gros profits.

« L'Union des Mines d'or possède au Transvaal plusieurs vastes concessions de premier ordre dont elle doit attendre des résultats aussi beaux. La souscription aux actions de cette Compagnie est ouverte à Paris, rue Cambon, 26. »

Derniers cours à la Bourse de Londres des actions des Mines d'or du Transvaal, d'une livre sterling, 25 francs :

	Cours cotés	Plus-values
1 Belfast.....	7.75	
2 Imperials.....	12.50	
3 French Bob.....	12.50	
4 Wheel of Fortune...	18.75	
5 Piggs Peak.....	18.75	
6 Horo.....	21.85	
7 Highland Reefs.....	25 » pair	
8 Modderfontein.....	30 » pl.-val.	20 0/0
9 Alpine.....	31.25	25 »
10 Thomas.....	31.25	25 »
11 Johannesburg Wattersworks.....	31.25	25 »
12 Main Reef.....	37.50	50 »
13 Sheba.....	37.50	50 »
14 Pearl Pretoria.....	37.50	50 »
15 Geldenbuis.....	37.50	50 »
16 Stanhope.....	37.50	50 »
17 Van Ryn.....	37.50	50 »
18 Moodie.....	37.50	50 »
19 Durban Roodpoort.....	40.60	62 »
20 Edwyn Bray.....	42.50	70 »
21 Oriental.....	43.75	75 »
22 Aurora.....	43.75	75 »
23 Bantjes.....	45.30	81 »
24 Knights.....	50	100 »
25 May.....	53.10	112 »
26 Goldfields of South Africa.....	53.10	112 »
27 Wolubaters.....	56.25	125 »
28 Langlaagte.....	65	160 »
29 City and Suburban.....	75	200 »
30 Consorts.....	90	260 »
31 Wemmers.....	110	340 »
32 Crown Reef.....	110	340 »
33 Jubilee.....	112.50	350 »
34 Jumpers.....	125	400 »
35 Salisbury.....	150	500 »
36 Ferreira.....	160	540 »
37 Union.....	190	660 »
38 de Villiers.....	550	2.100 »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LE SERVICE D'HIVER DE L'ORLÉANS

Ainsi que nous l'avons annoncé, le service d'hiver de la Compagnie d'Orléans commencera lundi 19 novembre.

Dans la marche des trains allant de Nantes à Paris, il n'y a pas de changement.

Dans celle des trains de Paris à Nantes, voici les principales modifications :

Le train express n° 29 partira de Paris à 8 heures 47, au lieu de 8 heures 35, sans changement dans la section de Tours à Nantes.

Le train omnibus n° 4 partira de Tours à 14 heures 30, au lieu de 14 heures 35. Il

partira de Saumur vers Angers à la même heure, 1 heure 13.

L'express n° 9 est complètement changé : Départ de Paris, 11 heures 20 du matin ; Départ de Tours, 2 heures 43 du soir ; Départ de Saumur, 4 heures 41 du soir, au lieu de 3 heures 29.

Le train n° 1403 partira de Saumur à 7 heures 12 au lieu de 7 heures 14.

Nous n'avons malheureusement pas vu ce que le public attend depuis longtemps : nous voulons parler du changement du premier train partant de Saumur pour La Flèche.

Les voyageurs critiquent avec raison le départ à 5 heures 30 du matin, fort incommode, surtout en hiver, et ne correspondant nullement avec les autres trains arrivant à Saumur dans la matinée.

Un train vers huit heures conviendrait à tout le monde.

Cour d'Assises de Maine-et-Loire

Incendies volontaires

Le nommé Auguste-Henri Lemoine, âgé de 18 ans, né le 21 mai 1870 à Nueil, scieur de long à Nueil, est prévenu d'incendies volontaires.

Le 16 août 1888, deux incendies éclataient au village de Chambernon, commune de Saint-Macaire-du-Bois. L'un consumant une grange, une écurie, diverses petites constructions, cinq mille kilogrammes de foin et du bois appartenant au sieur Robreau, ainsi qu'une charrette chargée de blé appartenant au sieur Garreau. L'autre dévorait un gerbier appartenant au sieur Garreau, réduisant en cendres 900 gerbes de blé, du grain et de la paille. Les pertes s'élevèrent à 4,592 francs environ pour Garreau, à 2,850 francs pour Robreau.

Les soupçons se portèrent sur un nommé Lemoine, ouvrier, redouté à cause de ses instincts de maraudage. Arrêté, Lemoine reconnut être l'auteur de ces deux incendies.

Il paraît avoir obéi à un sentiment de vengeance. Garreau et Robreau fils avaient, en effet, consenti à donner du travail à un sieur Tessier, scieur de long, mais à la condition qu'il n'amènerait pas avec lui Lemoine, son ouvrier. Lemoine n'a pas d'antécédents judiciaires, mais sa réputation est détestable.

D. Vous n'avez pas été condamné ?

R. Non, monsieur.

D. Votre conduite générale est bonne. Votre intelligence est bornée. A Nueil, où vous avez été à l'école, l'instituteur dit que vous étiez peu intelligent; à Passavant, où vous avez travaillé, la gendarmerie dit que vous avez eu une bonne conduite sous tous les rapports.

L'un de vos maîtres, à Saint-Macaire-du-Bois, a dit que vous deviez être abruti par la boisson. On vous a reproché un vol d'artichauts, est-ce vrai ?

R. Oui, monsieur.

D. Votre grand-mère maternelle serait morte folle ?

R. Oui, monsieur.

D. Un jour, votre patron avait demandé

pardonner, il s'excusait si aimablement et avec un air si nelf. Il est charmant, ce grand fou de Calixte, et notre petite Cécile est réellement très heureuse.

Mercredi, 9 juillet.

Je les regardais hier, tous les deux, jouant comme deux enfants sur la plage; j'attendais Sophie, qui se lève toujours tard, et n'ayant rien de mieux à faire, je m'étais mise à la fenêtre pour admirer la mer.

Et au lieu d'admirer ce bel Océan, j'admirais ce couple d'heureux et les enviais presque.

Ils étaient délicieux, rieurs et insoucians, défilant la lame comme ils défilent la vie qui leur paraît inoffensive et belle.

Ils rentrèrent ensuite pour passer leurs vêtements de bain; quand ils reparurent, elle, frileusement enveloppée dans son long peignoir de molleton, lui, dans son costume de flanelle rouge, je les comparais, involontairement, à quelques couple des divinités de l'Olympe: Vénus, entourée d'un blanc nuage, et Mars, galant et empressé, escortant sa chère déesse.

J'ai ri de moi-même, tout en me demandant avec une certaine inquiétude, ce que je deviens. Est-ce l'Océan et sa plage superbement abrupte qui m'incitent aux comparaisons *poético-mythologiques* ?

Cécile, très peureuse, et craignant l'eau froide

comme une chatte, poussait de petits cris et faisait mine de rebrousser chemin au lieu de se plonger bravement dans l'onde amère; très patient, son mari cherchait doucement à l'entraîner; tout à coup, il l'enleva dans ses bras, et la plongea brusquement après l'avoir embrassée; furieuse, oubliant la fraîcheur de l'eau, elle lui échappa, et l'aspergea complètement; il voulut se venger; elle s'enfuit, s'arrêta pour l'asperger encore... Et des rires, et des transports d'enfants!

Leurs jeux finis, ils songèrent à l'excursion en tête-à-tête projetée depuis la veille; je les vis reparaître une troisième fois, en costume de toile, la tête protégée par un grand chapeau, gris, alertes, prêts à tout escalader, à tout franchir. Calixte portait complaisamment le sac aux provisions et le waterproof de sa femme; par contre, Cécile s'était passé en bandoulière le manteau de caoutchouc de son mari. Je les suivis de l'œil jusqu'au tournant du chemin qui mène à l'hermitage de Saint-Patrice; leurs éclats de rire me parvenaient encore quand ils eurent disparu.

— Cela durera-t-il ! fit une voix derrière moi.

Depuis un moment, Sophie était venue me rejoindre, et regardait comme moi le jeune couple; son doute me fâcha et puis me fit réfléchir.

Non, sans doute, cela ne durera pas — fia-je au bout d'un instant — la vie a de sérieux devoirs auxquels nul ne peut se dérober; mais ils se sou-

viendront de leur joyeux printemps, et ce souvenir embellira leurs mauvais jours.

Sophie n'a rien répondu; trouverait-elle que j'ai raison ?

Jeudi, 10 juillet.

Délaissées par nos deux bouts-en-train, nous sommes allées, ma sœur et moi, rejoindre M^{lle} Bertrand, la jeune mère de l'enfant infirme, une femme douce, charmante et malheureuse; résignée à son sort, du reste; nous aimons à causer avec elle, et à gâter son pauvre petit Armand.

Elle est veuve, peu fortunée, et elle a perdu une petite fille; il ne lui reste au monde que cet être chétif à demi paralysé; nous avons cru comprendre qu'elle a de bons amis qui lui viennent en aide; le parrain de son fils, entre autres, un véritable père pour lui; grâce à ces cœurs généreux, elle a pu aller à Paris; voir un savant médecin qui lui a donné de l'espoir; elle peut en outre faire soigner à son fils un coûteux traitement, l'amener aux bains de mer; elle le fait travailler, il est fort intelligent; s'il guérit, il pourra rattraper le temps perdu.

Notre après-midi d'hier s'est passée très agréablement auprès de cette charmante femme; le malheur ne l'a pas aigrie, elle cherche à être aimable pour les autres, et à se persuader qu'elle doit bénir Dieu malgré ses peines.

(A suivre.)

JEANNE FRANCK.

NELLY

FRAGMENTS D'UN JOURNAL DE JEUNE FILLE

Lundi 7 juillet.

Nous étions trop heureux, moi, du moins; j'avais oublié les laides réalités de la vie; M. Fromentel est venu me les rappeler.

Quand nous l'avons rencontré, au sommet d'une falaise où il dessinait, Sophie n'a pu s'empêcher de lui demander d'un ton sec :

— Par quel hasard?... Comment un Parisien connaît-il cette plage inconnue ?

— Je la connais depuis mon enfance, a-t-il répondu; ma mère y est venue bien souvent, et y vient parfois encore; malheureusement, elle n'y viendra pas cette année.

Sous-entendu: il voudrait nous faire connaître sa famille, afin qu'elle tentât la conquête pour laquelle il dépense tant de stériles efforts, grand merci!

Au retour, j'ai grondé Calixte de nous avoir attirés dans un tel piège; il s'est défendu fort spirituellement, en me prouvant que c'est nous qui l'avons suivi, mais il a dû avouer que son ami Armand lui avait fait l'éloge de cette plage, et n'a pas osé nier leur entente à ce sujet; j'ai dû lui

à Garreau et à Robreau, s'ils voulaient qu'il vous amenât chez eux pour y faire un travail; mais ceux-ci avaient répondu que votre figure ne leur plaisait pas, ils ne voulaient point de vous. Votre patron, à la suite de cela, vous aurait dit de chercher une autre place, puisque vous ne plaisiez à personne.

R. Il ne m'en a jamais tant dit que cela.
D. Le soir du crime, vous avez pris des allumettes et vous vous êtes dirigé vers Chambernon. Vous aviez bien l'intention de mettre le feu. Répondez ?

R. Je ne savais pas où j'allais. J'étais abruti.

D. Voyons, allez-vous pour mettre le feu, oui ou non ?

L'accusé ne veut pas répondre catégoriquement.

Le président relate alors les faits contenus dans l'acte d'accusation et, après avoir énuméré le chiffre des pertes subies par Garreau et Robreau, demande au prévenu pourquoi il a brûlé tout cela.

R. Parce que, dit Lemoine, Robreau et Garreau avaient dit du mal de moi et de mon père.

Le président lui reproche la lâcheté de son crime.

AUDITION DES TÉMOINS

Le premier témoin, Robreau, dit que l'incendie de la grange n'a pu se communiquer au gerbier de Garreau. Les deux incendies ont été mis séparément. Le gerbier de Garreau était placé à 40 ou 50 mètres de la grange. Le témoin croit que l'accusé sait bien quand il fait le mal.

Garreau fait une déposition semblable.

Un pâtissier vient déclarer qu'il a aperçu l'accusé qui cherchait à se dissimuler dans le chemin.

Un nommé Abraham déclare que, ayant refusé un soir de coucher Lemoine, celui-ci lui aurait dit : *Tu me donneras bien à coucher, quand le feu sera chez toi.*

M. le docteur Perrault, chargé par le juge d'instruction de Saumur d'examiner l'état intellectuel de l'accusé, conclut à son entière responsabilité.

M^e Marry était chargé du soin de défendre l'accusé.

Reconnu coupable, avec admission de circonstances atténuantes, Lemoine a été condamné à la peine de cinq ans de réclusion.

ANGERS. — Grand-Théâtre. — Jeudi, le public a été appelé à se prononcer sur l'admission de M^{lle} Dallessandri, dugazon. Cette artiste a été refusée par 25 voix contre 21.

Terrible catastrophe

AUX ARDOISIÈRES DE MISENGRAIN

Jeudi soir, vers 10 heures, une terrible nouvelle était mise en circulation à Angers. M. le Préfet venait de recevoir du Sous-Préfet de Segré un télégramme lui annonçant qu'un éboulement venait de se produire aux carrières de Misengrain et que 15 ouvriers étaient ensevelis sous les décombres.

Par ce même télégramme, M. Benoite lui annonçait qu'il parlait sur les lieux.

M. Bardon fit atteler aussitôt et partit rejoindre le Sous-Préfet de Segré.

Voici les quelques renseignements que le télégraphe nous a apportés.

L'éboulement s'est produit à la carrière de Misengrain, commune de Noyant-la-Gravoyère. Huit mètres d'ardoises sont tombés sur 18 ouvriers occupés à travailler au fond de cette carrière.

Un malheureux que l'on voyait aurait été retiré par une équipe de courageux ouvriers sous la direction de M. Ychou, ingénieur des mines, après onze heures d'un travail aussi pénible que périlleux.

Il avait les deux jambes complètement broyées.

Deux ouvriers légèrement blessés ont pu sortir seuls de la carrière.

Un autre a été retiré, mais dans un état désespéré.

Il reste donc sous les décombres 14 victimes laissant 10 veuves et de nombreux orphelins.

Deux cents ouvriers se trouvent par ce fait sans travail et on craint que ce chômage ne se prolonge.

MM. les Ingénieurs ont déclaré qu'il était impossible de penser retirer les cadavres en présence du danger qui existe. On craint d'autres éboulements.

M. le Préfet a visité les veuves et les familles des autres victimes et a distribué quelques secours.

M. le Procureur général est parti hier matin par le train de six heures et est sur les lieux également.

Des scènes navrantes se sont produites et la consternation règne dans cette contrée.

Une telle catastrophe ne peut laisser la population angevine indifférente; il y a de nombreuses misères à soulager, empressons-nous de le faire, soit en ouvrant des souscriptions, soit en donnant des concerts ou en faisant des quêtes aux représentations des deux théâtres ce soir et demain.

MM. de l'Association artistique pourraient en faire autant au concert de dimanche, et de cette façon, si nous ne pouvons rendre aux veuves et aux orphelins ce qu'ils ont perdu, nous pourrions toujours soulager leur misère et leur apporter ainsi une certaine consolation.

A l'œuvre donc et sans retard !

(Ralliement.)

L'INCENDIE DE CHATELLERAULT

Nouveaux détails

Les généraux Grae et Mathieu, délégués du ministère de la guerre, sont arrivés cette nuit à Châtellerault. Ils sont descendus à l'hôtel de l'Espérance.

Le personnel de la manufacture comprend environ 5,500 ouvriers. La fabrication des fusils était très active. On y produisait beaucoup plus qu'à Tulle et à Saint Etienne. La moyenne était de 450 fusils par jour. Les fusils fabriqués, en ce moment, étaient destinés à l'armement des 15^e et 16^e corps, les seuls de nos corps d'armée qui, avec le 19^e corps (Algérie), ne sont pas encore munis du fusil Lebel.

L'atelier de précision, qui constitue une sorte d'annexe des ateliers d'outillage, et qui se trouve sur le même plan, a pu être préservé.

L'instruction s'est préoccupée de savoir si l'on n'avait pas jeté une matière inflammable par dessus le toit. Les recherches n'ont amené aucune découverte.

On assure qu'une partie des ouvriers de Châtellerault va être dirigée sur Saint-Etienne et sur Tulle pour arriver à réparer la perte de temps. Ces deux manufactures qui produisent en ce moment 200 fusils par jour pourraient alors au moins doubler leur production.

L'incendie s'est développé avec une rapidité surprenante. Bien que les bâtiments fussent construits en pierre dure et en fer, cela « brûlait comme de la paille ». Au moment où les planchers du premier étage se sont effondrés, les machines sont tombées au rez-de-chaussée avec un fracas épouvantable.

Les deux ateliers incendiés occupaient environ 550 ouvriers.

Le chauffeur Fonteny et Fillon, employé à l'éclairage, qui sont entrés des premiers dans le bâtiment incendié, n'ont vu personne.

Il paraît nécessaire de revenir sur la déclaration de Fillon relatif à l'appareil à souder. « Il y avait, a-t-il dit, dans l'atelier » un chalumeau à souder. Mais la courroie » en était ôtée. Elle ne pouvait fonctionner. » Mais si le compteur à gaz était ouvert, » elle aurait pu déterminer l'incendie ». Le compteur était-il ouvert ? on ne sait ce qu'il y a de certain ; en tous cas, c'est qu'il n'y a pas eu d'explosion.

Le bâtiment incendié est en quelque sorte la cheville ouvrière de toute la manufacture. L'atelier de l'outillage supprimé, tout travail est impossible.

Voici d'ailleurs l'ordre qui a été affiché sur les murs de la manufacture :

ORDRE DU 15 NOVEMBRE 1888

« Par suite de l'incendie de l'atelier de l'outillage, les ateliers et usines seront fermés momentanément.

» Une affiche, placée sur les portes de la manufacture, indiquera le jour où le travail reprendra.

» Toutes les mesures possibles vont être prises pour que cette reprise ait lieu dans le plus bref délai.

» Les ouvriers sont engagés, dans leur propre intérêt, à observer le plus grand calme. »

Il faut enregistrer cette version d'après laquelle l'incendie aurait éclaté sur deux points du bâtiment de l'outillage, dans des chiffons gras, bien que nous croyons à l'existence d'un seul foyer.

Il est heureux qu'il n'y ait pas eu de vent, sans quoi le bâtiment, qui renferme 200,000 bois de fusil, aurait été la proie des flammes.

Il y a, dit-on, plus de 400 machines de détruites, sans compter les outils.

Nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs l'arrivée prochaine dans notre ville d'un dentiste en renom de Paris, M. LEVY, propagateur en province des nouvelles méthodes américaines, assurant, sans douleurs, la guérison et la conservation des dents douloureuses, cariées ou ébranlées. Nouvelles dents et dentiers américains, posés sans ressorts ni crochets, et sans extraction des racines restantes. Facilitant à un degré inconnu jusqu' alors, la parole et la mastication (mastic-émail LÉVY), rendent aux dents creuses et noires leurs formes et leur blancheur naturelles. M. LÉVY arrivera à Saumur le 25 novembre et pourra être consulté, hôtel de Londres, de 10 à 4 heures.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 16 novembre.

La faiblesse du marché de Londres jointe à un certain nombre de réalisations de bénéfices déterminent un peu de réaction sur nos rentes : 3 0/0, 83.05 ; 4 1/2 0/0, 104.52.

Le Crédit Foncier a fléchi de 3.75, de 1,370 à 1,366.25. Dans sa dernière séance, le Conseil d'administration a autorisé pour 3,975,928 fr. de nouveaux prêts, dont 1,946,700 fr. en prêts fonciers et 2,029,228 fr. en prêts communaux.

L'action de la Société Générale à 473, reste en dehors des fluctuations du marché.

Malgré les tendances moins favorables, la Banque d'Escompte reste très solide à 528.

La Banque de Paris, sur laquelle la hausse de ces derniers temps avait été plus vive, est ramenée à 886.

L'animation des valeurs de Panama a été très remarquable. L'action a coté 270 pour fermer à 267.50 avec un déport de 2.50 à 3 fr. Les obligations à lots s'inscrivent à leurs plus hauts cours de la quinzaine.

Le premier tirage d'amortissement des obligations de Porto-Rico aura lieu le 1^{er} décembre prochain ; les titres défectifs doivent seuls y participer. Les porteurs d'obligations provisoires ont donc tout intérêt de procéder à l'échange qui s'effectuera à partir du 20 novembre, au Crédit Mobilier et chez ses correspondants en province.

Les obligations Bahia e Minas se sont négociées aujourd'hui à 471 et 471.75 pour les titres libérés et de 462.25 à 463 pour les titres non libérés.

Les personnes qui désirent vendre ou acheter des titres d'une négociation difficile n'ont qu'à envoyer leurs ordres à la Banque de l'Ouest, place du Havre à Paris qui les inscrira dans ses tableaux d'offres et de demandes et ne leur demandera une commission qu'en cas de réalisation de l'opération.

Les actions et obligations de nos Chemins de fer gardent leurs cours précédents.

On n'est jamais content

S'il fait beau, nous demandons la pluie ; s'il pleut, nous voulons le soleil. L'homme est ainsi fait. Une exception cependant : ce sont les infirmes et les souffreteux, les malheureux sujets aux douleurs ; ceux-là ne désirent que le soleil, toujours le soleil. Cet astre capricieux n'étant pas assujéti à nos volontés, on a cherché à produire à peu près les mêmes effets bienfaisants au moyen des innombrables ressources de la science et on y est parvenu ! C'est ainsi qu'une friction avec le Baume Victor sur les endroits douloureux développe une douce chaleur, fait disparaître petit à petit les douleurs les plus opiniâtres ; et le souffrant peut ainsi se passer du soleil, qui semble vouloir de plus en plus désertir notre planète, car il a trouvé un remède qui le remplace. — 2 fr. dans toutes les pharmacies.

Nouvelles à la main.

X..., veuf et remarié, arrive à Nice, faisant un nouveau voyage de noces.

— Je vous reconnais bien, fait le maître d'hôtel ; mais votre femme a maigri.

— Oui !

— Elle était plus grande.

— Oui.

— Plus blonde aussi, n'est-ce pas ?

— Cela n'a rien de surprenant, réplique X..., ce n'est pas la même !...

Ces bureaucrates ont des tournures de phrases bien extraordinaires.

Un pauvre diable famélique et dépeigné se présente, hier, à la mairie, afin d'obtenir un certificat.

— Votre profession ?

— Je n'en ai pas... je vis comme je peux.

— Vous n'avez pas de profession ?

— Non, monsieur.

— Alors mettons : « Rentier » ; c'est le règlement.

Un monsieur décoré du ruban violet, à l'occasion du 14 Juillet, va demander son extrait de naissance à la mairie de

son arrondissement. On lui remet le document, et, après lecture, il interpelle d'une voix aimable l'employé :

— Vous me feriez grand plaisir si vous pouviez ajouter : « Officier d'Académie. »

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÈS

LUNDI 19 Novembre 1888

GIROFLÉ-GIROFLA

Opéra-bouffe en 3 actes, paroles de MM. Vanloo et Leterrier, musique de Ch. Lacocq.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 17 novembre

Le Songe d'une nuit d'été, opéra-comique en 3 actes.

Dimanche 18 novembre

Lakmé, opéra-comique en 3 actes.

CRÉDIT LYONNAIS

AGENCE D'ANGERS

Boulevard de Saumur, 30

TRAITE TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE TITRES, NOTAMMENT :

Escompte et Recouvrement du Papier de Commerce sur la France et l'Etranger.

Ouverture de Crédits, de Comptes-Courants, de Comptes de Dépôts productifs d'intérêt.

Délivrance de Chèques, Mandats et Lettres de crédit sur tous pays.

Ordres de paiement par correspondance ou par télégraphe.

Achats de monnaies et billets étrangers.

Paiement immédiat et sans aucun frais de tous les Coupons.

Exécution des Ordres de bourse, au comptant et à terme, à toutes les Bourses Françaises et Etrangères.

Avances sur titres français et étrangers.

Souscription sans frais à toutes les émissions.

Régularisations de titres, Renouvellement de feuilles de coupons, Versements et Libérations, Echanges de titres, Transferts et Conversions, Remboursements de tous titres Français et Etrangers sortis à un tirage, Productions aux faillites, etc.

Avis. — L'Agence possède, pour la garde des titres et objets précieux, une installation toute spéciale, offrant toutes les garanties possibles de sécurité.

L'Agence vérifie, sans prendre toutefois aucune responsabilité à cet égard, les listes de tirages pour les titres ainsi déposés, et en cas de sortie d'un des numéros, en avis de suite le déposant.

Les titres sont constamment à la disposition du déposant, qui peut les retirer à toute heure de la journée et sans avoir à prévenir d'avance.

ÉPICERIE CENTRALE

20 et 30, rue Saint-Jean

CHOU-CROUTE

De la maison KRUG fils

DE STRASBOURG

40 cent. le kilogr.

Eviter les contrefaçons

LESSIVE-IRIS

Nous engageons à ne pas confondre la véritable Lessive-Iris avec les nombreux produits vendus sous le nom de Lessive parfumée à l'iris ou à la violette, et qui ne sont que de grossières imitations sans aucune valeur hygiénique et antiseptique.

PILULES GICQUEL

Souveraines contre
Constipation, Bile, Glaires
Maux d'Estomac
Manque d'Appétit, Maux de Tête
Étourdissements
Douleurs, Rhumatismes
1^{re} 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

Le VIN AROUD au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la **CELOROSE**, l'**ANÉMIE** et l'**APPAUVRISSEMENT** du SANG. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.
TOUTES PHARMACIES

Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la Crème Simon.
Evitez les contrefaçons étrangères.
J. SIMON (Rue de Provence, 35, PARIS. Rue de Béarn, 41, LYON.)

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

